

Le modèle bancaire participatif turc comme référence pour le cas du Maroc

The Turkish participatory banking model as a reference for the case of Morocco

EL AZZOUZI Zouhair

Docteur

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Tétouan

Université Abdelmalek Esaàdi

mohammedzouhair0@gmail.com

HAMICHE M'hamed

Enseignant chercheur

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Tétouan

Université Abdelmalek Esaàdi

hamiche2020@gmail.com

Date de soumission : 12/11/2019

Date d'acceptation : 24/01/2020

Pour citer cet article :

EL AZZOUZI. Z & HAMICHE. M (2020) « Le modèle bancaire participatif turc comme référence pour le cas du Maroc », Revue Internationale des Sciences de Gestion « « Numéro 6 / Volume 3 : numéro 1 » pp : 154 - 175

Digital Object Identifier : <https://doi.org/10.5281/zenodo.4039142>

Résumé

Ce papier porte sur une étude comparative entre la Turquie et le Maroc en termes de banques participatives. Pourtant, il vise à résoudre une problématique qui se pose sur la possibilité du Maroc à suivre le modèle bancaire participatif turc. Toutefois, pour résoudre cette problématique, nous nous sommes basés sur une revue de littérature, en citant les principaux travaux qui concernent les banques participatives turques et leur croissance. Ensuite, on a fait comparaison entre la Turquie et le Maroc afin de savoir s'il est possible de valider le modèle bancaire participatif turc au Maroc. Pourtant, cette comparaison nous a permis de résulter que les deux pays ayant des points de convergences et autres de divergences. Finalement, on a résulté qu'il est difficile de faire la projection du modèle bancaire participatif turc au Maroc, dont chaque pays a ses spécificités propres.

Mots clés :

Système bancaire ; Banque participative ; Développement socio-économique ; Turquie ; Maroc.

Abstract

This paper focuses on a comparative study between Turkey and Morocco in terms of participatory banks. However, it aims to solve a research problem that arises about the possibility of Morocco to follow the Turkish banking model in terms of participatory banks. However, to solve this problem, we started with a literature review, citing the main research on participatory banks and their growth in the Turkish Republic. We then carried out a comparative study between Turkey and Morocco to determine whether it is possible to validate the Turkish participatory banking model in the Moroccan financial fabric. However, this comparison has allowed us to conclude that the two countries share points of convergence, as well as other differences between them, whether at the political, economic or social level. Finally, it was difficult to project the Turkish model for participatory banks in the Moroccan banking system, each country having its own specificities.

Keywords :

Banking system ; Socio-economic development ; Turkey ; Morocco.

Introduction

Si on exclut l'Iran, le Soudan et le Pakistan qui ont Islamisé totalement leurs systèmes bancaires, l'industrie financière participative cohabite dans les autres pays musulmans ou non musulmans avec la finance conventionnelle, comme c'est le cas en Turquie et au Maroc. On pourrait aussi concevoir qu'il y a un double marché d'épargne.

En premier, il y aurait les déposants pieux qui ne placeraient leur épargne qu'auprès des banques participatives. Dans le deuxième, il y aurait d'autres, qui ne déposeraient leurs fonds que dans les institutions financières classiques. En effet, ce présent papier consiste à aborder une étude comparative entre la République turque qui se caractérise par un système bancaire émergent en matière de banques participatives, et le Maroc comme étant un pays débutant en la matière.

Certes, ce travail vise à résoudre la problématique de recherche qui pose la question principale suivante : Comment est-ce que le Maroc peut suivre le modèle bancaire turc en matière de banques participatives dans son tissu financier ? Toutefois, pour traiter ce sujet, nous commencerons d'abord par l'étude de la revue de littérature, en citant les anciens travaux de recherche les plus récents en matière de banques participatives et leur croissance dans la République turque.

Par la suite, on va passer à la méthodologie de recherche, ensuite nous allons faire une comparaison entre le cas turc avec le cas marocain, et ce pour tester la validité du modèle bancaire participatif turc au Maroc, finalement, on va présenter des conditions ainsi que des recommandations pour réussir l'expérience des banques participatives au Maroc.

Par ailleurs, la comparaison entre le contexte turc et marocain nous a permis de conclure que les deux pays partagent des points de convergences notamment au niveau politique, mais, on a constaté qu'il y a aussi des points de divergences entre eux, que ce soit au niveau économique ou social.

Finalement, on a résulté qu'il est difficile de faire la projection du modèle turc en matière de banques participatives dans le système bancaire marocain, dont chaque pays a ses propres spécificités. Par conséquent, on ne peut pas considérer le modèle bancaire turc comme une référence pour le cas du Maroc.

1. Etat de l'art

Notre revue de littérature concerne les anciens travaux traitant le développement de la finance participative au développement financier dans le tissu financier de la République turque :

En 2012, Fatih Macit a examiné les déterminants spécifiques et macro-économiques de profitabilité des banques participatives dans le système bancaire mixte de la Turquie, il s'est basé sur deux indicateurs de profitabilité différents à savoir : ROA (Return On Assets) et ROE (Return On Equity), il a trouvé qu'en terme de déterminants spécifiques de profitabilité bancaires, le ratio de la non performance des fonds alloués au total des crédits et le log des actifs réels, sont largement significatifs, puisque le premier ratio a un effet négatif sur la profitabilité et le deuxième a un impact positif sur la profitabilité des banques participatives. Le ROE sur le total d'actif est largement significatif pour les deux indicateurs, mais il a des effets différents sur le ROA et le ROE.

Au niveau des déterminants macroéconomiques de la profitabilité, le taux de change et le taux d'intérêt réel sont significatifs, ils pourront donc avoir un impact positif sur la profitabilité dans les banques participatives (Fatih Macit, 2012).

Dervis Ahmet Akinci, Roman Matousek, Nemanja Radic et Chris Stewart ont analysé le développement du système bancaire turc durant les vingt-huit dernières années (1991-2007), ils ont analysé l'impact de la politique monétaire sur le développement des banques en Turquie. Sur la base des variables indépendantes et dépendantes représentant le développement du système bancaire turc et ceux qui représentent les différents politiques monétaires du pays.

Les résultats montrent que la politique monétaire a un impact direct sur le système bancaire turc, surtout au niveau des crédits, ainsi, les crédits bancaires en Turquie dépendent aux caractéristiques des banques notamment en termes de la liquidité et du capital, sans oublier que la libéralisation des banques et la restructuration des processus entre 1990 et 2001, ont un impact significatif sur le système bancaire turc.

Abdurrahman Yilmaz et Nizamülmülk Güneü, ont évalué l'efficacité du secteur bancaire turc au niveau des banques participatives et des banques de dépôts, et ce à l'aide de l'utilisation de données de quatre banques participatives et vingt-huit banques de dépôts pendant la période 2007-2013. Ils ont utilisé comme variables : les inputs des banques dont les dépôts totaux et le

capital, et au niveau des output, on trouve les crédits totaux, les revenus et l'investissement, et ce par l'utilisation des modèles CCR (Charnes-Cooper-Rhodes, 1978) et BCC (Banker-Charnes & Cooper 1984). Ils ont trouvé que les banques participatives peuvent produire le même montant de production en utilisant seulement 84,5% du montant d'apports qu'ils ont utilisé en Turquie.

De même, les banques de dépôts ont exposé l'efficacité technique moyenne de 81,6 %, ce qui suggère aussi que le (DBS) peut produire le même montant de production en utilisant seulement 81,6 % du montant d'apports utilisés.

En 2017, Tugba Eyceyurt Batir, David A.Volkman, Bener Gungor, ont examiné l'efficacité technique, allocative et économique des banques conventionnelles et participatives en Turquie, utilisant la méthode d'analyse de l'enveloppement des données (DEA). Après avoir trouvé des résultats techniques, d'allocation et de rentabilité par la méthode d'intermédiation (DEA), ils ont utilisé le modèle de la régression censurée pour déterminer les facteurs influençant l'efficacité.

L'objectif principal de leur étude est d'analyser l'efficacité du système bancaire turc et de comparer l'efficacité des banques participatives et des banques conventionnelles, les résultats de la (DEA) indiquent que l'efficacité des banques participatives est supérieure à celle des banques conventionnelles.

En ce qui concerne l'analyse de la régression censurée, les dépenses et la qualité des prêts ont une relation négative avec l'efficacité des banques conventionnelles, mais elles ont une relation positive avec l'efficacité des banques participatives. Bien que le total des prêts a une relation fortement positive, les variables externes ont une relation négative avec l'efficacité des deux types de banques.

Dervis Ahmet Akinci, Roman Matousek, Nemanja Radic et Chris Stewart ont analysé le développement du système bancaire turc durant les vingt-huit dernières années (1991-2007), ils ont analysé l'impact de la politique monétaire sur le développement des banques en Turquie. Sur la base des variables indépendantes et dépendantes représentant le développement du système bancaire turc et ceux qui représentent les différentes politiques monétaires du pays.

Toutefois, les résultats montrent que la politique monétaire a un impact direct sur le système bancaire turc, surtout au niveau des crédits, ainsi, les crédits bancaires en Turquie dépendent aux caractéristiques des banques notamment en termes de la liquidité et du capital, sans

oublier que la libéralisation des banques et la restructuration des processus entre 1990 et 2001, ont un impact significatif sur le système bancaire turc.

En 2016, Savas ONDER, Bulent DAMAR et Alper Ali HEKIMOGLU, dans un article intitulé « Macro Stress Testing and an Application on Turkish Banking Sector », analysent la rentabilité en avant regardante et l'adéquation aux capitaux du système bancaire turc sous des scénarios de stress et la ligne des bases.

Les résultats ont montré que la croissance économique et le changement du taux d'intérêt ont des effets significatifs aux fonds alloués tandis que, le taux de chômage a aussi un effet significatif aux fonds alloués en détail. De plus, la croissance économique, le taux de change et le taux de chômage avaient des impacts significatifs aux fonds alloués non-performants, tandis que seulement la croissance économique et le taux de chômage avaient un impact significatif aux fonds alloués au détail non-performants.

Ahmet F, Huseyin Ozturk et February, ont examiné les modèles de prêt dans le système bancaire mixte de la République turque sur des cycles économiques. Ils ont constaté que, les banques conventionnelles et les banques participatives exposent un modèle de prêt procyclique. Ils ont constaté aussi que les fonds alloués des banques participatives n'ont pas une différence significative par rapport aux fonds alloués des banques conventionnelles, en soulignant les modifications réglementaires de la dernière décennie qui sont efficaces sur des banques participatives, puisqu'elles pourraient inciter ces banques à prêter pro-cycliquement. En effet, pour tester cette conjecture, les auteurs ont examiné empiriquement comment l'état de concurrence dans le système bancaire turc affecte le crédit bancaire à travers des cycles économiques, en débrouillant les effets séparément pour les banques participatives et conventionnelles.

Les résultats suggèrent que le degré de compétition stimule la banque prêtant procycliquement à la même ampleur, ce qui confirme la convergence entre des banques participatives et conventionnelles au niveau des modèles de prêt. Par ailleurs, ces travaux de recherche nous ont montré que le système bancaire participatif turc a contribué efficacement au développement économique du pays, ce qui nous a poussé à choisir le cas de la Turquie comme un pays exemplaire en matière de banques participatives pour le Maroc.

2. Méthodologie de recherche

Selon Larousse, la méthodologie est une étude systématique, par observation de la pratique scientifique, des principes qui la fondent et des méthodes de recherche utilisées. C'est également l'ensemble des méthodes et des techniques d'un domaine particulier. La méthodologie est l'étude du bon usage des méthodes et techniques qui consiste à savoir les utiliser, les adapter d'une part à l'objet précis de la recherche ou de l'étude envisagée, et d'autre part aux objectifs poursuivis.

Par ailleurs, la notion de la méthodologie de recherche se rapporte aux méthodes de recherche permettant d'arriver à certains objectifs au sein d'une science. Pourtant, pour réussir un travail de recherche, on a besoin d'être méthodique mais, suivre une méthodologie pour valider une connaissance apportée par sa recherche, suppose que l'on suive un raisonnement de recherche au départ.

Ce présent papier consiste à aborder une étude comparative entre la République turque qui contient un système bancaire participatif bien développé en matière de banques participatives, et le Maroc qui contient un système bancaire débutant en la matière.

En effet, notre travail vise à résoudre la problématique de recherche suivante : Comment est-ce que le Maroc peut suivre le modèle bancaire turc en matière de banques participatives dans son tissu financier ? D'après cette problématique, nous répondrons aux autres questions dérivées à savoir : Quelles sont les spécificités propres du système bancaire turc et marocain ? Pourrions-nous valider le modèle bancaire participatif turc au Maroc ? Quelles sont les recommandations, les conditions et les moyens nécessaires pour réussir la promotion de l'industrie financière participative au Maroc ?

Cependant, pour répondre à ces questions, le modèle théorique de la recherche portant sur notre étude fait référence aux hypothèses suivantes :

- ❖ La Turquie et le Maroc se ressemblent dans plusieurs spécificités économiques, sociales et politiques.
- ❖ Le Maroc peut projeter le modèle bancaire turc dans son tissu financier en termes de banques participatives.

Toutefois, pour traiter ce sujet, nous commencerons d'abord par l'étude de revue de littérature, en citant les travaux de recherche les plus récents en matière de banques participatives et leur croissance dans la République turque. Cela, afin d'avoir une idée générale sur leur contribution au développement économique et sociale dans ce pays. Ensuite, nous allons faire une étude comparative entre les deux pays en termes de banques

participatives, en mettant les points sur leurs spécificités surtout au niveau économique, social et politique. Cela afin de savoir s'il est possible de valider le modèle bancaire participatif turc ans le tissu financier marocain.

3. Comparaison et validité du modèle bancaire participatif turc au Maroc

La possibilité de la validité du modèle bancaire turc au Maroc en matière de banques participatives, nécessite d'abord une étude comparative entre les deux pays que ce soit au niveau économique comme au niveau des systèmes bancaires.

3.1. Comparaison générale entre le contexte turc et marocain

Dans le processus de l'implantation de la finance participative, le Maroc et la Turquie disposent de nombreuses similitudes et différences. En effet, avant de passer à la comparaison des principales spécificités de leurs contextes financiers, notamment au niveau du système bancaire, on va présenter d'abord dans le tableau N°1 les différentes caractéristiques générales de ces deux pays :

Tableau N°1 : Les caractéristiques de la Turquie et du Maroc en 2018

Spécificités	Turquie	Maroc
Capitale	Ankara	Rabat
Population	83 630 895	36 103 504
Surface	785.350 km ²	446.550 km ²
Devise	La livre turque	Le dirham marocain
Religion	Majorité Islamisme	Majorité Islamisme
Parti politique dominant	PJD	PJD
PIB	753.904 M.€	96.615.M. €
IDH	0,791	0,667
Importation en % PIB	27,46%	41,16%
Exportation en % PIB	18,47%	23,21%
Dette en % PIB	28,31%	64,7%
TVA normal	18%	20%
Taux d'intérêt	8%	2.25%
Indice des prix à la consommation (IPC)	21,6%	1,3%
Taux de chômage	9,7%	9.8%

Source : www.fr.countryeconomy.com

D'après le tableau N°1, nous constatons qu'il existe plusieurs points de convergences et de divergences entre le cas de la Turquie et du Maroc. En termes de développement démographique, nous voyons que la population turque est plus élevée que celle du Maroc, puisqu'elle est estimée à 83 millions d'habitants en Turquie contre 36 millions d'habitants au Maroc.

En effet, la majorité de la population des deux pays est musulmane, ainsi, au niveau politique, le parti dominant dans les deux pays est le parti de la justice et du développement (PJD). En outre, on constate que la République turque est plus développée par rapport au Maroc au niveau économique, puisque son produit intérieur brut (PIB) est plus élevé que celui du Maroc, dont 753.904 M.€ contre 96.615 M.€.

Concernant les dettes en pourcentage par rapport au PIB au Maroc, sont plus élevées que celles en Turquie (64.7% vs 28.31%). Certes, dans le côté social, nous observons que les deux pays ayant un taux de chômage presque similaire dont 9.7% pour le cas turc et 9.8% pour le cas marocain, mais concernant le développement socioéconomique on voit l'inverse, puisque la Turquie contient un indicateur du développement humain (IDH) plus important que celui du Maroc dont respectivement (0.791 contre 0.667).

Etant donné les différences en matière du pouvoir d'achat et de revenus des emprunteurs entre le cas du Maroc et de la Turquie, si l'on compare uniquement les taux d'intérêt débiteurs appliqués par les banques marocaines à ceux pratiqués dans le système bancaire turc, on trouve qu'ils sont supérieurs au Maroc qu'en Turquie. Pourtant, au moment où les banques marocaines appliquent pour le crédit immobilier un taux minimum de 5,5% (variable et hors taxe), la Turquie affiche un taux de 3%.

Ainsi, les crédits à la consommation au Maroc peuvent être octroyés, quant à eux, à partir d'un taux de 7,5% pour atteindre jusqu'à 14,19%. Sur ce point, le Maroc se situe légèrement en dessous de la Turquie dont le taux moyen s'établit aux alentours de 9%. Toutefois, d'après cette comparaison, nous constatons que les deux pays partagent quelques points de convergence, comme ils ont aussi d'autres points de divergences, surtout au niveau du développement socioéconomique.

3.2. Les spécificités du secteur bancaire participatif turc et marocain

En Turquie, la spécificité des banques participatives fut reconnue lors de leur création grâce à une législation spécifique. Le gouvernement estimant que leurs méthodes et les produits proposés différaient de ceux des autres banques, les sociétés de finance spéciale étaient régies



par le code du commerce et, par conséquent, soumises à des obligations spécifiques et des conditions d'exercice jugées souvent plus favorables que celles des banques elles-mêmes. Leurs statistiques annuelles étaient exclues du secteur financier par le trésor et la banque centrale.

En rattachant les institutions de finance spéciale au code du commerce, la législation turque avait accepté implicitement le fait que celles-ci, conformément au « Coran », pratiquaient des opérations sur les biens et les services, et non des opérations financières de crédit et que celles-ci étaient rémunérées par le profit et non pas par l'intérêt. Cette reconnaissance de leur spécificité juridique, leur a permis une accumulation des profits grâce à des conditions d'exercice et une taxation au départ plus favorables que celles des banques conventionnelles.

Les banques participatives s'adressent aussi bien aux particuliers (crédits immobiliers sous forme d'Ijara, crédit automobile sous forme d'Istisna'a et crédits à la consommation sous forme de Mourabaha) qu'aux entreprises. En revanche, nous présentons dans le tableau N°2 qui représente une analyse « SWOT », dont les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces que disposent le tissu financier marocain en matière de la finance participative.

Tableau N°2 : L'analyse SWOT du système financier marocain

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Plans sectoriels clairs - Infrastructures technologiques - Capitalisation sur l'expérience acquise - Qualité des compétences universitaires - Protection de la propriété intellectuelle - Forte expérience en finance 	<ul style="list-style-type: none"> - Dispersion des moyens - Gouvernance - TVA élevée - Manque des ressources humaines - Absence de communication - Secteur incomplet
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Budgets alloués en croissance - Plan de Casablanca Finance City - Qualité du secteur financier - Possibilités offertes par la collaboration internationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Impact global de la crise financière - Compétition forte des pays émergents - Relève des compétences en recherche - Pérennité des ressources - Concurrence par le secteur conventionnel

Source : www.mabanqueislamique.com

D'après le tableau N°2, qui concerne l'analyse du cas marocain en matière des banques participatives, on peut constater que le Maroc dispose de nombreuses opportunités et de forces qu'il doit les prendre en considération, comme il souffre encore de quelques faiblesses et menaces qui freinent son développement en matière de l'industrie financière participative.

3.3. La validité du modèle bancaire participatif turc au Maroc

Séduits par l'expérience concluante de leurs homologues turcs, les Islamistes du « PJD » tentent, depuis 2007, de reproduire la recette AKP (parti de la justice et du développement turc). Mais ils doivent composer avec un contexte politique radicalement différent. La référence à l'AKP était antérieure au printemps arabe, pour les Islamistes marocains, l'intégration réussie de leurs homologues turcs apportait la preuve de la compatibilité entre l'Islam politique et la démocratie.

Attentifs aux succès électoraux de l'AKP, les dirigeants du « PJD » ont essayé d'en reproduire la recette. Les Islamistes marocains avaient à cœur de s'appuyer sur des expériences d'intégration politique, mais, il ne s'agit pas tant de dupliquer le modèle turc, car selon eux, chaque pays a sa particularité, son histoire propre. Au même temps, le Maroc est à l'écoute de toutes les expériences venant de pays musulmans et modernes.

Le ministre de la communication et "jeune Turc" du « PJD » insiste sur la vraie différence entre les contextes politiques turc et marocain, il pense que la Turquie est un pays laïque, alors que le Maroc a la commanderie des croyants. Cette différence est fondamentale, puisqu'elle explique les trajectoires quasiment opposées des deux partis. Le parti politique turc s'inscrit dans un revivalisme musulman contre les élites laïques, regroupées autour de l'armée.

Par contre, des similitudes entre le « PJD » marocain et celui turc sont nombreuses et même évidentes, puisque les deux partis partagent la même référence religieuse et le même affichage de la piété. La Turquie a, pendant longtemps, présenté des caractéristiques économiques et financières similaires à tous les pays en voie de développement. Sa population rurale, plus de 60% des habitants dans les années 60 était misérable. Une agriculture d'exportation vers l'Europe existait bien, mais l'essentiel de la paysannerie était dans un système peu productif.

En effet, aujourd'hui si le poids des ruraux dans la population a baissé, le niveau de vie des campagnes est très élevé, l'ensemble de l'agriculture ayant été modernisé, à l'exception de contrées Kurdes éloignées, en proie à des tensions politiques permanentes.



Cependant, le tourisme est d'un dynamisme incontestable, puisque dans la région d'Antalya il y a 2000 hôtels 5 étoiles, l'offre en lits dépasse la capacité de l'ensemble du territoire marocain. Il y a donc des divergences profondes dans les structures politiques et les réalités économiques, mais le plus important, c'est que chaque projet national est déterminé par la géographie et l'histoire.

Les Islamistes du « PJD » ne sont pas les seuls à rêver du modèle turc au niveau de leur système bancaire, notamment en matière des banques participatives. Pourtant, il faut éviter les projections faciles, c'est vrai que les similitudes existent, mais il y a de grandes différences, en particulier, le poids de l'histoire, le développement économique et la maturité de la construction démocratique. Aujourd'hui, surtout depuis les élections de 2012, il y a à nouveau un fantasme sur le modèle des banques participatives turc, la similitude des sigles des deux partis Islamistes n'y est pas pour rien, mais c'est à voir.

En outre, la Turquie moderne se veut l'héritière à la fois des Ottomans et d'Ataturk, elle a pour elle d'être une force régionale incontestée. Le Maroc est lui aussi une nation pétrie d'histoire. Donc, la comparaison s'arrête là, car les deux pays n'ont pas les mêmes structures sociétales, qu'ils ont eu un siècle pour moderniser leur administration, par ailleurs, que l'analphabétisme est pratiquement éradiqué et que l'influence de l'environnement est très limitée par l'effet de taille, mais aussi par décision politique.

Par conséquent, nous pouvons dire que la projection du modèle turc en matière de banques participatives dans le tissu financier marocain, reste une tâche difficile pour les autorités monétaires marocains, et ce dû aux points de divergences existant entre la Turquie et le Maroc, même s'il y a des points de convergences entre eux, mais cela reste insuffisant pour faire la projection du modèle bancaire participatif turc dans le tissu financier du Maroc.

4. Conditions et recommandations pour réussir l'expérience des banques participatives au Maroc

Dans cette dernière partie de ce travail de recherche, nous allons essayer de présenter quelques recommandations pour le cas du Maroc, afin que son système bancaire soit pertinent en matière de l'industrie bancaire participative. Ensuite, nous allons aborder une attention sur les conditions nécessaires pour la réussite de cette finance dite participative dans le pays. En finalisant par les perspectives d'avenir des banques participatives marocaines.

4.1. Recommandations pour un modèle bancaire participatif pertinent au Maroc

Parmi les principales recommandations que le Maroc doit les prendre en considération on trouve d'abord une introduction d'un exposé des motifs et des objectifs de la loi pour en éclairer les raisons et les buts et pour en faciliter l'interprétation.

Il s'agit notamment du renforcement de la résilience du secteur financier marocain face au risque d'instabilité et crises financières à l'international, notamment au vu des risques sous-jacents liés à l'internationalisation des banques marocaines, en particulier dans le continent africain. Ainsi que le renforcement de la performance et la solidité du système bancaire marocain dans la perspective des nouvelles dispositions du règlement Bâle III.

En outre, l'accompagnement de l'évolution de la dématérialisation des paiements et l'essor de nouveaux systèmes électroniques et mobiles, sans oublier le développement du secteur financier, notamment au niveau des banques participatives qui permettent d'attirer des capitaux additionnels pour le financement de l'économie et de répondre aux besoins d'inclusion financière. Il faut aussi une harmonisation de la loi bancaire avec les nouvelles lois relatives à la protection des consommateurs, à la lutte contre le blanchiment, à la concurrence et à la protection des données privées.

Aussi que l'accompagnement de la stratégie de développement du « Casablanca Financial City » et son positionnement en tant que hub financier reconnu aux échelles régionale et internationale. Toutefois, une intégration dans la loi d'un chapitre distinct qui fasse référence et complète les dispositions de la loi n° 31-08 sur la protection du consommateur est important.

Ce chapitre devrait reprendre les principes déclinés actuellement en directives et circulaires de la banque centrale. Il s'agit en particulier du droit des clients à une information claire, complète et pertinente, l'égalité d'accès aux services offerts par les établissements de crédit, le droit de recours aux dispositifs de gestion des plaintes, et le droit de protection contre les abus (plafonnement des coûts, taux d'usure et transparence des composantes des prix, prohibition des procédés de ventes forcés de produits d'assurance ou de produits dérivés).

Pourtant, le Maroc doit renforcer ses efforts en matière de la finance participative, car cette dernière contribue à court, moyen et à long terme au développement économique du pays, c'est pour cela qu'il le faut prendre en considération les recommandations ci-après :

- ❖ L'adoption, parallèlement après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, des amendements des lois et des textes législatifs et réglementaires régissant les organismes de régulation et de supervision, en l'occurrence la Banque Centrale et le

Conseil Supérieur des Oulémas, en ligne avec les nouvelles dispositions de la nouvelle loi n° 103-12.

- ❖ La mise en place des lois et des dispositions réglementaires essentielles à l'accompagnement de la mise en œuvre effective des dispositions relatives aux banques participatives.
- ❖ La disponibilité des principales circulaires de la Banque Centrale relatives aux banques participatives, aux produits et services de type participatif et aux autres activités y afférentes.
- ❖ Le développement des dispositions relatives à la contribution des fonds de garantie au financement des dispositifs de sauvetage des acteurs systémiques nationaux.
- ❖ La disponibilité des circulaires relatives aux règles des nouveaux fonds de garantie que sont réservés notamment pour les banques participatives, ainsi que les modalités de contribution afférentes, ainsi que celles relatives aux règles d'intervention pour la résolution des difficultés de ce type d'institutions.
- ❖ Le renforcement du régime des sanctions dans le projet de loi en relation avec les prises d'intérêts et les abus de pouvoir des dirigeants en matière de prêts, contre les phénomènes de corruption, contre les clauses et les pratiques abusives, contre la rétention des informations relatives aux droits des clients et les incitations au surendettement et ce, sur la base des principes de proportionnalité et de progressivité en fonction de la gravité des manquements constatés.

4.2. Les conditions pour réussir la promotion de l'industrie financière participative au Maroc

Actuellement au Maroc, tout le monde s'intéresse à la finance participative : Gouvernements, investisseurs, chercheurs, épargnants etc. Tous ces intervenants ont de grandes attentes par rapport à la finance participative. En effet, faut-il entreprendre des mesures et assurer de bonnes conditions pour garantir la réussite de cette jeune industrie, nous pouvons donc en citer principalement sans prétendre être exhaustifs :

- ❖ Il le faut une vraie volonté politique et la définition d'une stratégie globale pour la promotion de l'industrie financière participative à travers les différentes composantes du système dont les banques, les compagnie « Takaful », les fonds d'investissement, avec une implication des pouvoirs publics dans cette stratégie, notamment la banque centrale.



- ❖ La préparation des différents acteurs (politiques, économistes, cadres bancaires, Oulémas, etc) par une formation adéquate dans les divers domaines de la finance participative, tant sur le plan technique que shariatique, et ce afin de renforcer leurs compétences.
- ❖ La définition des mécanismes de fonctionnement et d'instruments du marché monétaire et de la gestion de trésorerie que sont conformes aux principes de l'Islam.
- ❖ L'encouragement des banques réticentes par la mobilisation des subventions, de récompenses et de protection contre la concurrence déloyale.
- ❖ La nécessité de se conformer aux règles, normes et standards définis par les organes de contrôle et de régulation tels que l'AAOIFI, le CIBAFI, IICRA...
- ❖ La nécessité d'éviter de transposer des expériences toutes prêtes d'autres pays sans tenir compte des spécificités et du contexte local du pays.
- ❖ Adoption d'un marketing incitatif et lancement de campagne de sensibilisation de l'importance de ces produits dans le dynamisme économique et social du pays, en utilisant tous les médias disponibles.
- ❖ La définition et la mise en place d'un cadre réglementaire approprié et complet (refonte de la loi bancaire, arsenal juridique et fiscal appropriés...) permettant à la finance participative de tracer son chemin vers la performance.

Toutes ces mesures sont capables de donner de la vie et du dynamisme à la commercialisation des produits participatifs et assurer leur réussite auprès d'une population accueillante dont sept marocains sur dix se disent favorables aux produits financiers conformes aux préceptes de l'islam. Les autorités marocaines espèrent que la création ou l'avènement d'établissements financiers participatives pourront contribuer au développement de Casablanca Finance City (CFC), cité dédiée aux entreprises financières.

Le projet du « Moroccan Financial Board » a l'ambition de faire du Maroc un hub régional de la finance en Afrique du Nord et de l'Ouest. Pour concrétiser leur volonté et convaincre les marocains de l'intérêt socio- économique de la finance participative, le gouvernement était prêt à aménager la fiscalité et mettre en place un arsenal juridique et réglementaire favorable, pour que les produits proposés ne soient pas chers, comme ce fut le cas par le passé.

Par ailleurs, les autorités marocaines misent sur la formation des différents acteurs et la sensibilisation des futurs clients. Les activités bancaires participatives sont encadrées par le



comité « Shari'â », son rôle sera double : effectuer un travail d'audit et valider la conformité des produits proposés avec les préceptes de l'Islam.

Ce dernier mettra à disposition ses conseils aux banques qui au passage devront être transparentes et appliquer à la lettre les principes éthiques de la finance participative. Tous ces efforts investis, ont pour finalité de rendre le Maroc une plateforme de cette industrie sur le plan régional. En conséquence, il existe encore d'autres banques participatives des pays du Golfe ayant la volonté de venir s'implanter au Maroc.

4.3. Les perspectives d'avenir des banques participatives au Maroc

L'amélioration du développement financier joue un rôle crucial et très important dans l'accélération de la croissance économique et social d'un pays. La finance participative peut être considérée comme un véritable vecteur de croissance, puisqu'il se base sur des principes de solidarité et de partage des profits et des pertes.

En effet le Maroc a toujours exprimé sa volonté pour la mise en avant de l'économie nationale en présentant des politiques dont l'objectif est l'amélioration de la croissance nationale. Comme c'est le cas de la République turque, fortifié le paysage financier par la mise en place de la finance participative permettra au Maroc de drainer la liquidité dans son tissu économique, recueillir un plus grand volume d'épargne, innover dans le secteur bancaire et financier, contribuer à la création de valeur et d'assurer le développement économique, social et durable.

Cependant, le chômage certes un problème international, mais au Maroc, il s'est considéré parmi les principaux problèmes qui ralentissent le développement de ce dernier. Par conséquent, lutter contre ce problème à caractère socioéconomique est une condition essentielle et urgente pour le cas du Maroc.

Toutefois, la banque participative peut résoudre ce problème qui touche les jeunes diplômées à travers le produit « moudharaba », qui est considéré comme un produit participatif extrêmement précieux, dans la mesure où il peut jouer parfaitement le rôle de levier de toute économie par sa contribution à la résolution de ce problème dans les différents domaines. Cette solution permet à la banque en tant que détenteur de capitaux, d'investir des établissements tout en créant des nouveaux emplois.



D'ailleurs, au Maroc, le taux de bancarisation, mesurant le nombre de comptes ouverts sur les livres des banques rapporté à la population totale, n'a pas dépassé les 70% (Selon les derniers indicateurs du système bancaire fournis par Bank Al-Maghrib) dans les dernières années. Certes, la mise en place d'un système financier conforme aux principes de l'Islam aura sans doute un impact positif sur l'amélioration du taux de bancarisation national, en encourageant l'accès de la population rejetant les offres classiques proposées par les banques conventionnelles et ne traitent avec ces dernières qu'en cas de besoin extrême, les jugeant non conformes aux préceptes de leurs convictions religieuses.

Cependant, l'amélioration du taux de bancarisation au Maroc jouera un rôle primordial pour répondre à la fois à l'objectif des banques qui est de se procurer les ressources indispensables au développement de leur activité crédit, et à celui des autorités publiques et monétaires, qui est de contrôler la création de monnaie et les différents flux monétaires.

Quant à la lutte contre la pauvreté, elle est au cœur de préoccupation de développement au Maroc, en effet ce dernier adopte une politique stratégique basé sur le développement humain est notamment axée sur l'accès aux soins de santé, la formation professionnelle et la réinsertion sociale.

La finance éthique représente une véritable solution de lutte contre la pauvreté puisqu'elle s'est basée sur des principes d'équité, de solidarité et la recherche de l'intérêt collectif. Pourtant, la Zakat apporterait un excellent palliatif au financement du déficit budgétaire, à travers la prise en charge partielle du financement et du développement, en instaurant un cadre réglementaire régissant la collecte des ressources de la Zakat ainsi que du Waqf, et surtout en établissant des règles de contrôle et de bonne gouvernance, les possibilités de mobilisation des ressources par ces institutions sont colossales.

Ces ressources pourraient être orientées pour appuyer les efforts de l'État en matière de prise en charge des familles démunies, de la lutte contre la pauvreté, de l'amélioration des conditions de vie dans les régions les plus défavorisées, voire l'implication dans le financement des biens d'utilité publique comme des écoles, des universités ou des hôpitaux.

Vu que le Maroc souffre de problèmes de développement économique, de la compacité et des conditions difficiles des pauvres et des nécessiteux surtout dans le milieu rural qui représente toute forme de privation. L'institution de fonds « Zakat » est une manière de réduire ces problèmes, puisque, le coran énumère dans (S.9 v.60) les catégories de bénéficiaire qui sont les personnes les plus pauvres de la société, donc l'allocation des ressources de la « Zakat »



doit être employé dans des projets qui sont utiles pour cette catégorie, soit à travers l'aide à la création d'entreprise ou dans des projets de développement socioéconomiques. Ainsi chaque banque est tenue d'avoir un fonds spéciale « Fonds Zakat » qui doit être géré indépendamment des autres dépôts sous contrôle du conseil religieux de surveillance.

A titre d'exemple, un fonds de la « Zakat » a été mis en place en Algérie depuis 2003 (selon le ministre des affaires religieuses), et en 10 ans d'existence, le fond a collecté 7,5 milliards de dinars et a permis de créer 7 000 micro-entreprises au profit des jeunes et des couches les plus défavorisées de la population, au total, plus de 2 millions de jeunes et 821 familles ont bénéficié du fonds de la zakat depuis sa création.

Selon le professeur Abdesalam Al-Abbadi, « La fonction dont le Waqf s'est, de tout temps, acquitté au sein des sociétés participatives et arabes a consisté à financer de manière continue et efficiente des actions aux retombées bénéfiques sur la société, relevant l'intérêt particulier qu'il suscite désormais à différents niveaux, notamment dans les cercles scientifiques, en témoignent les multiples conférences et séminaires organisés autour de cette thématique particulièrement par la Banque Islamique de Développement et l'Académie du fiqh Islamique ». En outre, traiter de la pérennisation du waqf au Maroc permet de montrer que ce dernier, solidement basé pour permettre un accompagnement pérenne et un financement garanti des structures de l'économie sociale et solidaire.

En effet, la pérennisation des revenus des « Habous » tout au long de l'histoire de la société musulmane, est une garantie de financement absolue de la majorité des projets économiques, sociaux et caritatifs. Ainsi, le waqf peut avoir un effet structurant, « du fait que l'existence du waqf contribue à la création d'activités économiques reproductibles autour de lui, soutient les fonctions régaliennes de l'Etat en matière de développement humain... ».

Cependant, des opportunités fortes à exploiter pour le Maroc à travers les « Sukuks » par leurs différentes formes, car ils peuvent apporter des solutions en offrant des rendements potentiellement plus intéressants. Au-delà des secteurs phares du Maroc présentant un fort potentiel pour les outils financiers participatives, les projets d'infrastructures sont également éligibles aux « Sukuks ». Parmi ces projets, on trouve l'autoroute de contournement de Rabat 2010-2014 et le second relatif au tronçon Berrechid – Beni Mellal, qui a également été planifié sur la même période. L'estimation du coût total de ces deux projets se rapproche des 8850 millions de dirhams.

Par conséquent, le système participatif peut constituer un modèle viable et solution de remplacement au système usuraire. Il est à la fois une occasion de développement durable et

une responsabilité pour tous. Récemment, dans le système financier marocain, des certificats de « Sukuks » ont été émis de type « Ijara » et portent sur un montant de 1 milliard de dirhams amortissable sur une durée de cinq ans, ajoutant que ces derniers offrent un rendement annuel de (2,66%).

Cette émission a été consacrée nécessairement aux investisseurs résidents dont principalement, les institutions financières participatives et conventionnelles, les compagnies d'assurance, les caisses de retraite et les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Par conséquent, ce nouvel « صك » permettra au Maroc de diversifier ses instruments de financement et d'élargir sa base d'investisseurs. On peut dire alors que la mise en place de ces solutions permettra de faire du Maroc à long terme un centre de la finance participative et elle ne peut que contribuer au développement socioéconomique puisqu'elle est entièrement destinée à l'économie réelle.

Conclusion

Dans ce présent travail de recherche, on a fait une étude comparative entre la Turquie comme étant un système bancaire assez développé en matière de banques participatives, et le Maroc comme un pays débutant à ce niveau. Certes, dans ce papier, on a essayé de résoudre la problématique de recherche qui se pose sur la possibilité du Maroc de suivre le modèle bancaire de la République turque en matière de banques participatives.

Pourtant, pour traiter cette problématique, on a commencé dans un premier temps par une étude de l'état de l'art, en présentant les précédents travaux de recherche qui traitent les banques participatives et leur croissance en Turquie. Et ce, afin d'avoir une idée claire sur leur contribution au développement économique et social dans ce pays.

Certes, nous avons fait une étude comparative entre les deux pays en termes de banques participatives, en mettant les points sur leurs spécificités que ce soit au niveau économique, social ou politique. Cela, afin de voir que c'était possible de valider le modèle bancaire participatif turc dans le tissu financier marocain ou non.

Au-delà de ce travail de recherche, cette comparaison entre le contexte turc et marocain nous a permis de conclure que les deux pays partagent des points de convergences notamment au niveau politique, mais, il existe aussi des points de divergences entre eux.

En outre, on a constaté qu'il est difficile de faire la projection du modèle bancaire participatif turc en matière de dans le système bancaire marocain, dont chaque pays contient ses propres spécificités.

Par conséquent, on n'a pas pu considérer le modèle bancaire turc comme étant une référence pour le Maroc.

Toutefois, les conclusions obtenues nous ont permis de ressortir de nouvelles perspectives de recherche qui seraient intéressantes dans les prochains travaux de recherche à savoir :

- ❖ Comment est-ce que le Maroc peut suivre le modèle bancaire turc en termes de banques participatives à long terme ?
- ❖ Comment est-ce que les banques participatives peuvent concurrencer leurs homologues conventionnelles dans un système bancaire mixte ?
- ❖ Comment est-ce que les banques participatives peuvent contribuer au développement socio-économique en Turquie ?

BIBLIOGRAPHIE

- Abdurrahman Y & Nizamülmülk G. (2015). *Procedia - Social and Behavioral Sciences* 195.
- Ahmet F. Aysan, Huseyin O, (2018). Does Islamic Banking Offer a Natural Hedge for Business Cycles? Evidence from a Dual Banking System, *CDATA, Journal of Financial Stability*.
- BELGE, RAUF & EGRESI, ISTVAN. (2015). Development of Islamic banking in Turkey, *Annals of the “constantin Brâncuși” University of Târgu Jiu, Economy Series*, 1.
- BENGUL G A, ETEM H E, (2010). The efficiency of participation and conventional banks in Turkey: Using Data Envelopment Analysis, *International Research Journal of Finance and Economics*.
- Charnes, C, R. (1978).
- D.A. Akinci et al. (2013). *Int. Fin. Markets, Inst. and Money* 27, 269–285.
- EMRE, T. (2016). Quel avenir pour Istanbul en tant que centre financier international ? *Anatoli*, 7, 63-82.
- Fatih, M. (2012) « Bank Specific and Macroeconomic Determinants of Profitability: Evidence From Participation Banks in Turkey », *Economics Bulletin*, 32 (1), 586-595.
- FRANÇOIS G, (2009). *Finance Islamique une illustration de la finance éthique*, Dunod, Paris, ISBN 978-2-10-054215-4.
- JACQUES, S.P & SOFIA, B. *Finance Islamique et capital-risque*, Université LAVAL, Faculté des sciences de l’administration.
- LAURENCE, S, & YAMINA, T. (2014). *Banques hybrides et réglementation des banques de l’ombre*, Terra Nova, la fondation progressiste, 17 novembre.
- LOUIS, D. Cointégration et causalité entre développement touristique, croissance économique et réduction de la pauvreté : cas de Haïti, *Études caribéennes*, (www.journals.openedition.org).
- M. GHAFUR, W & JOKO, S & KURNIA, R.A. (2013). Accounting Treatment for Unrestricted Investment Deposits and its Implication to Islamic Financial Institution, *Global Review of Islamic Economics and Business*, 1 (2), 119-132, Faculty of Islamic Economics and Business-State Islamic University Sunan Kalijaga Yogyakarta.
- MARIE, J, A & CATHERIN, T. (2012). A quoi sert l’épistémologie dans la recherche en sciences de gestion ? *Vol. 8, n° 4- Hiver*, 13-27.
- MARIE, M, E. (2007). *Impact de la religion Musulmane sur le secteur bancaire libanais : Cas des banques Islamiques*, Université du Québec à Montreal.
- Martens, A. (2001). La finance islamique : fondements, théorie et réalité. *L’Actualité économique*, 77 (4), 475–498.
- MICHAEL, M. (2011). *La création d’un droit bancaire Islamique*, Law Université de La Rochelle. France, NNT, LAROD027.
- ORLIKOWSKI W. & BAROUDI J.J. Studying information technology in organisations: research approaches and assumptions, *Information Systems Research*.
- ÖZGÜR, R, C. (2016). Actors, legal formation and authenticity in Islamic banking and organic agriculture in Turkey, Sabanci University.
- PEJMAN, A. *Issues in Islamic and conventional banking*, Université de Limoges, Ecole Doctorale Sociétés et Organisations (n°526), Faculté de Droit et des Sciences Economiques, Laboratoire d’Analyse et de Prospective Economiques (LAPE) – EA 1088.

- RACHID, Z & NOUREDDINE A. (2015). Impact de la finance Islamique sur le développement du Maroc, Université Mohammed V- Agdal, Faculté des sciences de Rabat.
- RODNEY, W. (2011). Islamic financing instruments, Durham Islamic Finance Autumn School, Istanbul.
- ROSYLIN, M, Y & SHABRI, M. (2007). Stock market volatility transmission in Malaysia: Islamic versus conventional stock market, J.KAU: Islamic Econ, 20 (2), 17-35.
- SAID E & MOHAMED L & YOUNESS, B. (2013). La Finance Islamique au Maroc entre réticence de la demande et perspectives de développement, Dossier de Recherches en Economie et Gestion, Dossier Spécial, Ecole Nationale de Commerce et de Gestion (ENCGS), Laboratoire Finance, Comptabilité et Gestion, Université Hassan 1^{er} Settat.
- Savas Onder & al. (2016). Procedia Economics and Finance, 38.
- TAMSIR CHAM. (2018). Determinants of Islamic banking growth: an empirical analysis, International Journal of Islamic and Middle Eastern Finance and Management, <https://doi.org/10.1108/>.
- TAREK, S & ZAHER, M & KABIR, H, A comparative literature survey of Islamic finance and banking, Cérémonie d'ouverture du bureau régional de la Banque Islamique de Développement en Turquie, centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de la formation pour pays Islamiques, <http://www.sesric.org>.
- TUGBA, E, B & DAVID, A & VOLKMAN, B, G. (2017). Determinants of bank efficiency in Turkey: Participation banks versus conventional banks. Borsa Istanbul Anonim Sirketi. Elsevier B.V.
- WADI, M. La Finance Islamique : principes fondamentaux et apports potentiels dans le financement de la croissance et du développement, Economic Agendas of Islamic Actors.
- WAFA, K, M. ZAKARIA, R. (2013). Finance Islamique et Hedge Funds Sharia compliant, les Cahiers de la Finance Islamique, N°5.
- WASIM, K & ALSHATTARAT, M, A & ATMEH. (2016). Profit-sharing investment accounts in Islamic banks or mutualization, accounting perspective, Journal of Financial Reporting and Accounting, 14 (1), 30-48.
- YOUNESS, B & SALMA, A & SAID, E. L'innovation financière Islamique : un levier efficace pour faire face aux crises financiers, Laboratoire d'Etudes en Finance, en Comptabilité et en Gestion, Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Settat, Maroc.